

JPMorgan Funds, JPMorgan Investment Funds et JPMorgan Liquidity Funds

A moins qu'ils ne soient spécifiquement définis dans le présent document, les termes commençant par une lettre majuscule auront la signification qui leur est donnée dans le prospectus du Compartiment concerné.

Suite à l'examen continu de notre structure de frais, les commissions de rachat sont supprimées des prospectus de JPMorgan Funds, JPMorgan Investment Funds et JPMorgan Liquidity Funds. Ces changements entreront en vigueur le 30 mars 2026.

La Commission de rachat est calculée sous la forme d'un pourcentage de la VL des Actions rachetées, et déduite du produit de rachat avant le paiement. La Société de gestion peut y renoncer en tout ou partie à son entière discrétion. Cette commission est fixée à 0,50% pour les classes d'actions A et D de JPMorgan Funds et JPMorgan Investment Funds.

Cette commission n'a pas été appliquée de manière systématique, la Société de gestion ayant exercé son pouvoir discrétionnaire pour y renoncer.

Pour toute question sur les changements mentionnés, veuillez contacter le Siège social de la SICAV ou votre conseiller habituel. La dernière version du prospectus, traduit en français, et du document d'information clés (DIC), ainsi que le dernier rapport annuel et/ou semi-annuel de la SICAV mentionnée, traduits en français et néerlandais, sont disponibles gratuitement sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

Les valeurs nettes d'inventaire sont disponibles sur le site de la Beama www.beama.be et sur notre site www.jpmorganassetmanagement.be.

La SICAV

Nom : JPMorgan Funds, JPMorgan Investment Funds et JPMorgan Liquidity Funds

Forme juridique : SICAV de droit luxembourgeois

Type de fonds : OPCVM

Siège social : 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Luxembourg

LV-JPM57429 | BE_FR | 02/26
